

Jurisprudence accessible sur un site web
Présentation des décisions / Titres

	Conseil d'État	Cour suprême (cour de cassation en matière civile et pénale)	Autres juridictions
Jurisprudence présentée avec des titres	Oui (depuis 2018, les résumés des décisions adoptées en séance plénière sont mis en ligne sous le titre correspondant)	Oui (depuis 2006, l'ensemble des arrêts en matière pénale et civile)	Oui (les résumés des arrêts des plus grandes juridictions administratives sont mis en ligne sur le site internet du Conseil d'État) (la jurisprudence peut être consultée sur le site web du tribunal de première instance et de la Cour d'appel du Pirée)

Exemples de titres

Testament, voitures, travail, indemnisation, recours

Formats

	Conseil d'État et Cour suprême		Autres juridictions			
	Référence documentaire	Métadonnées	Référence documentaire		Métadonnées	
Quels sont les autres formats utilisés?	HTML, TXT	HTML, TXT	HTML (juridictions administratives)	Non (autres juridictions)	HTML (juridictions administratives)	Non (autres juridictions)

Autres procédures

	Conseil d'État	Cour suprême	Juridictions administratives	Autres juridictions
Existe-t-il des informations sur les voies de recours?	Oui	Oui	Oui	Oui
Sur le fait qu'une affaire est toujours pendante?	Oui	Oui	Oui	Oui
Sur les résultats des voies de recours?	Oui	Oui	Oui	Tribunal de première instance et cour d'appel du Pirée
Sur l'irrévocabilité d'un jugement?	Oui	Oui	- Cour d'appel administrative d'Athènes: oui, en l'absence de recours	Non
En ce qui concerne la poursuite de la procédure devant une autre juridiction nationale (Cour constitutionnelle...)?	Oui	Non	Non	Non
la Cour de justice de l'Union européenne?	Oui	Non	Non	Non
la Cour européenne des droits de l'homme?	Oui	Non	Non	Non

Règles de publication

	au niveau national?	au niveau des juridictions?
Existe-t-il des règles contraignantes pour la publication de la jurisprudence?	Oui [données à caractère personnel - loi n° 4624/19 et règlement (UE) 679/2016 sur la protection des données]	Oui [données à caractère personnel - loi n° 4624/19 et règlement (UE) 679/2016 sur la protection des données]
	Conseil d'État et Cour suprême	Autres juridictions
Toute la jurisprudence est-elle publiée ou seulement une partie?	- Conseil d'État: environ 80 % de l'ensemble des arrêts ont été publiés. La totalité des arrêts seront progressivement publiés. - La Cour suprême publie l'intégralité de la jurisprudence des affaires civiles et pénales, hormis les arrêts qui concernent la procédure prévue à l'article 565 du code de procédure civile.	- Juridictions administratives: une partie des arrêts est publiée - Tribunal de première instance et cour d'appel du Pirée une partie des arrêts est publiée

Si seule une partie est publiée, quels sont les critères appliqués?	- Conseil d'État: importance des affaires	- Cour d'appel administrative d'Athènes: importance des affaires	
	Conseil d'État	Cour suprême	Autres juridictions
Les décisions de justice sont-elles accessibles sur le web après avoir été anonymisées (suppression des noms)?	Oui	Oui	Oui
Dans l'affirmative, toutes les décisions?	Le Conseil d'État anonymise toutes les décisions de justice qui sont mises en ligne sur son site internet	Oui - hormis les arrêts qui concernent la procédure prévue à l'article 565 du code de procédure civile	
Décisions depuis	1990	2006	2017

Liens connexes

[Cour suprême](#)

[Conseil d'État](#)

[Cour d'appel d'Athènes](#)

[Cour d'appel administrative d'Athènes](#)

[Cour d'appel administrative d'Athènes](#)

[Tribunal de première instance d'Athènes](#)

Dernière mise à jour: 04/05/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.